

# Table des matières

## Introduction 9

## Première partie Le droit électoral substantiel 29

### Titre premier Les personnes 31

<b>Chapitre 1. Les électeurs .....</b>	<b>31</b>
<b>Section 1 . La qualité d'électeur .....</b>	<b>32</b>
I. Les Français, les Françaises et les citoyens de l'Union européenne 32	
A. Les nationaux français.....	32
1) <i>Nationalité française par filiation .....</i>	<i>33</i>
2) <i>Nationalité française par la naissance en France .....</i>	<i>33</i>
3) <i>Nationalité française par le mariage.....</i>	<i>33</i>
4) <i>Nationalité française par la naissance et la résidence en France.....</i>	<i>34</i>
5) <i>Nationalité française par déclaration de nationalité .....</i>	<i>35</i>
6) <i>Nationalité française par décision de l'autorité publique .....</i>	<i>35</i>
B. Les citoyens de l'Union européenne autres que les Français .....	36
C. Le caractère préjudiciel des questions de nationalité .....	42
II. La majorité électorale .....	43
III. La jouissance des droits civils et politiques et l'absence d'incapacité .....	45
A. Les majeurs placés sous tutelle .....	45
B. La perte temporaire du droit de vote et d'élection par application des lois .....	46
1) <i>L'article L. 6 du code électoral.....</i>	<i>47</i>
2) <i>L'article L. 7 du code électoral.....</i>	<i>52</i>
<b>Section 2. L'attache avec la commune .....</b>	<b>61</b>
I. Le domicile dans la commune.....	62
A. Régime général .....	62
B. Les cas singuliers .....	63
1) <i>L'acceptation de certaines fonctions conférées à vie.....</i>	<i>64</i>
2) <i>Les fonctionnaires assujettis à une résidence obligatoire dans la commune.....</i>	<i>64</i>

3) <i>Le cas de la femme mariée</i> .....	65
4) <i>Le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie</i> .....	66
II. La résidence .....	69
III. L'inscription au rôle des contributions directes communales .....	70
IV. Les rattachements particuliers à une commune .....	72
A. Les Français établis hors de France .....	72
B. Les militaires de carrière sous statut ou liés par contrat .	73
C. Les mariniers .....	74
D. Les forains, nomades et personnes sans domicile fixe....	75
1) <i>Les forains et nomades</i> .....	75
2) <i>Les personnes sans domicile fixe</i> .....	76
<b>Section 3. La procédure d'inscription .....</b>	<b>76</b>
I. L'initiative de l'inscription .....	76
II. L'inscription par la commission administrative <i>ad hoc</i> .....	78
A. L'instruction de la demande d'inscription .....	78
B. La commission administrative .....	80
1) <i>Composition de la commission</i> .....	81
2) <i>Fonctionnement de la commission</i> .....	82
<b>Chapitre 2. Les candidats .....</b>	<b>86</b>
<b>Section 1. La candidature aux élections politiques nationales .....</b>	<b>87</b>
I. La candidature à l'élection présidentielle .....	87
A. Contrôle des présentations .....	88
1) <i>Délai dans lequel doit intervenir la présentation</i> .....	88
2) <i>Personnes ayant la qualité de présentateur</i> .....	89
3) <i>Nombre de présentations</i> .....	91
4) <i>Forme des présentations</i> .....	92
5) <i>Formalités diverses</i> .....	93
B. Contrôle sur les candidats .....	93
1) <i>Régularité des présentations</i> .....	96
2) <i>Questions de fond relatives à la campagne électorale</i> .....	97
II. La candidature aux élections parlementaires .....	98
A. Régime général de la déclaration de candidature .....	98
B. Sanction d'une déclaration irrégulière.....	100
C. Délivrance du récépissé définitif.....	102
D. Déclaration de candidature pour le second tour .....	103
E. Situations particulières : hypothèse d'un décès ou d'une disparition .....	106
F. Retrait des candidatures .....	108

1) Retrait de la candidature du titulaire.....	108
2) Retrait de la candidature du suppléant.....	108
3) Retrait de la candidature du titulaire et du suppléant.....	108
4) Retrait tardif.....	109
G. Publication de la liste des candidats.....	110
H. Candidature aux élections sénatoriales.....	110
<b>Section 2. La candidature aux élections</b>	
<b>« politico-administratives ».....</b>	<b>113</b>
I. La candidature aux élections des représentants de la France	
au Parlement européen.....	113
II. La candidature aux élections régionales et à l'Assemblée de Corse.....	119
A. La candidature aux élections régionales.....	119
B. La candidature aux élections à l'Assemblée de Corse.....	122
III. La candidature aux élections cantonales.....	123
IV. La candidature aux élections municipales.....	126
V. Les candidatures aux exécutifs locaux.....	134
<b>Chapitre 3. Les électeurs.....</b>	<b>136</b>
<b>Section 1. La capacité et l'incapacité juridiques d'acquies</b>	
<b>un mandat : l'éligibilité et l'inéligibilité.....</b>	<b>140</b>
I. Les principes directeurs.....	140
A. La compétence du législateur pour établir	
des inéligibilités.....	140
B. Le principe d'interprétation stricte des inéligibilités.....	141
C. Principe d'appréciation des conditions d'éligibilité	
et des inéligibilités au jour de l'élection.....	143
1) Principe.....	143
2) Exception et ajustements.....	143
D. Inéligibilité, moyen d'ordre public.....	145
E. Le caractère personnel des conditions d'éligibilité	
et des causes d'inéligibilité.....	145
F. Précisions complémentaires.....	145
1) Inéligibilité postérieure à l'élection et démission d'office.....	146
2) Effet d'une loi portant amnistie sur l'inéligibilité.....	148
II. Conditions générales d'éligibilité.....	149
A. Nationalité.....	149
B. Obligations militaires.....	149
C. La condition d'âge.....	150
III. Les conditions d'éligibilité et les causes d'inéligibilité propres	

à chaque élection.....	150
A. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité à l'élection présidentielle .....	150
B. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité aux élections législatives et sénatoriales .....	153
1) Conditions d'éligibilité.....	153
2) Les causes d'inéligibilité.....	156
3) La question de l'inéligibilité du parlementaire en cours de mandat.....	167
C. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité aux élections au Parlement européen.....	169
D. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité aux élections régionales et à l'Assemblée de Corse .....	171
E. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité aux élections au conseil général .....	175
F. Conditions d'éligibilité et causes d'inéligibilité aux élections au conseil municipal .....	185
1) Les conditions d'éligibilité de l'article L. 228.....	185
2) Les conditions de l'éligibilité de l'article LO 228-1 : les ressortissants étrangers des États membres de l'Union européenne .....	193
3) L'article L. 229 : éligibilité des parlementaires.....	194
4) Les inéligibilités de l'article L. 230 à L. 230-2 .....	194
5) Les inéligibilités de l'article L. 231 .....	196
6) Les autres inéligibilités.....	208
7) La situation des élus municipaux frappés d'inéligibilité en cours de mandat.....	209

## **Section 2. L'incapacité de conserver un mandat :**

<b>les incompatibilités .....</b>	<b>215</b>
I. Les principes directeurs	216
A. Compétence du législateur pour édicter les incompatibilités .....	216
B. Incompétence du bureau électoral pour apprécier les incompatibilités .....	217
C. Caractère personnel et application stricte des incompatibilités.....	217
D. Date d'appréciation des incompatibilités.....	218
II. L'interdiction des cumuls .....	219
A. L'interdiction du cumul de mandats avec l'exercice d'une profession ou d'une fonction publiques .....	219
1) Les militaires de carrière .....	219
2) Les fonctions de membre du Conseil constitutionnel.....	219

3) <i>Les magistrats</i> .....	220
4) <i>Les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel</i> .....	221
5) <i>Les gouverneur, sous-gouverneurs de la Banque de France     et les membres du Conseil de politique monétaire</i> .....	222
B. <i>L'interdiction du cumul des mandats électifs</i> .....	222
1) <i>Le dispositif juridique général</i> .....	222
2) <i>Les données statistiques</i> .....	223
III. <i>Les incompatibilités propres à chaque élection</i> .....	224
A. <i>Les incompatibilités avec un mandat de député     ou de sénateur</i> .....	224
1) <i>Les cas d'incompatibilités</i> .....	224
2) <i>Fin et sanction des incompatibilités</i> .....	242
B. <i>Les incompatibilités avec le mandat de « parlementaire     européen »</i> .....	246
C. <i>Les incompatibilités avec le mandat de conseiller     régional et de membre de l'Assemblée de Corse</i> .....	248
D. <i>Les incompatibilités avec le mandat de conseiller     général</i> .....	250
E. <i>Les incompatibilités avec le mandat de conseiller     municipal</i> .....	254
F. <i>Les incompatibilités avec le mandat de maire     ou d'adjoint</i> .....	257
1) <i>Les agents des administrations financières</i> .....	258
2) <i>L'agent salarié du maire</i> .....	259
<b>Chapitre 4. Les délinquants électoraux</b> .....	<b>260</b>
<b>Section 1. Les délinquants électoraux ordinaires</b> .....	<b>261</b>
I. <i>Des procédés pénalement sanctionnés en raison des pressions potentielles         exercées sur l'électorat</i> .....	262
A. <i>Les procédés pénalement répréhensibles             avant le scrutin</i> .....	262
1) <i>Les affiches et circulaires de couleur et de format illicites</i> .....	262
2) <i>Publicité commerciale et organisation de campagne                 de promotion publicitaire</i> .....	263
3) <i>La distribution de documents électoraux par des agents publics</i> ....	264
4) <i>La diffusion auprès du public d'un numéro d'appel                 téléphonique ou télématique gratuit</i> .....	264
B. <i>Les procédés pénalement répréhensibles le jour             du scrutin</i> .....	265
1) <i>La distribution de documents électoraux</i> .....	265
2) <i>La divulgation de résultats électoraux</i> .....	265

3) L'entrée dans l'assemblée électorale avec armes.....	266
4) Le refus de vote sans cause légitime .....	267
II. Les contrevenants à la loi sur la liberté de la presse .....	267
A. Les auteurs de lacération et d'altération des affiches ....	267
B. Le directeur de la publication refusant un droit de réponse .....	268
C. L'auteur de propos diffamatoires ou injurieux en période électorale.....	270
1) Diversité des juges compétents.....	271
2) Absence de spécificité de la diffamation ou de l'injure en période électorale .....	272
3) La question des faits justificatifs.....	273
4) Des questions délicates : la responsabilité pénale, le préjudice et la réparation civile .....	273
5) Le droit légitime à la critique à l'égard de toute activité politique ou électorale.....	275
<b>Section 2 . Les fraudeurs .....</b>	<b>276</b>
I. Les dispositions générales applicables aux fraudeurs.....	276
A. Les incriminations des articles L. 113 et L. 116 C. élec. 277	
1) L'incrimination de l'article L. 113 277	
2) L'incrimination de l'article L. 116 277	
B. L'application jurisprudentielle des art. L. 113 et L. 116. 278	
II. Les dispositions spécifiques applicables aux fraudeurs.....	279
A. Le droit de vote et son exercice.....	279
1) Manipulation frauduleuse de la liste électorale.....	279
2) Fraude portant sur le vote et l'inscription sur la liste électorale.....	280
3) Fraude portant sur l'exercice du vote par procuration .....	281
4) Fraudes impliquant spécialement les ressortissants des États membres de l'Union européenne autres que la France ....	282
B. Fraude portant sur la candidature .....	282
C. Les pressions sur les électeurs .....	283
1) L'article L. 97 du code électoral .....	283
2) L'article L. 106 du code électoral .....	284
3) L'article L. 107 du code électoral .....	285
4) L'article L. 108 du code électoral .....	286
5) L'article L. 109 du code électoral .....	286
D. Pressions et fraudes dans le déroulement du scrutin et les opérations postérieures au vote .....	286
1) Violences et menaces pendant le vote.....	286
2) Dénaturation des résultats .....	287

## Titre deuxième Les opérations électorales 289

### Chapitre 1. Les opérations préparatoires au scrutin .....289

#### **Section 1. La détermination des modes de scrutin .....290**

- I. Les modes de scrutin pour les élections politiques nationales..... 290
  - A. Le mode de scrutin applicable à l'élection présidentielle..... 290
  - B. Le mode de scrutin applicable aux élections parlementaires..... 290
    - 1) *Le mode de scrutin pour les élections législatives*..... 291
    - 2) *Les modes de scrutin pour les élections sénatoriales*..... 291
- II. Les modes de scrutin pour les élections « politico-administratives » .. 292
  - A. Le mode de scrutin pour les élections des représentants de la France au Parlement européen ..... 292
  - B. Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers régionaux..... 293
    - 1) *Les règles de l'article L. 338 du code électoral*..... 294
    - 2) *Les règles de l'article L. 338-1 du code électoral* ..... 294
  - C. Le mode de scrutin applicable à l'élection des conseillers à l'Assemblée de Corse..... 296
  - D. Le mode de scrutin applicable à l'élection des conseillers généraux ..... 296
  - E. Les modes de scrutin applicables à l'élection des conseillers municipaux ..... 297
    - 1) *Mode de scrutin dans les communes de moins de 3 500 habitants* 297
    - 2) *Mode de scrutin dans les communes de 3 500 habitants et plus* .... 299
  - F. Le mode de scrutin applicable aux organes exécutifs de la région ..... 302
    - 1) *Mode de scrutin pour l'élection du président du conseil régional* .. 302
    - 2) *Mode de scrutin pour l'élection des vice-présidents et des membres de la commission permanente* ..... 304
  - G. Le mode de scrutin applicable à l'élection des membres de la commission permanente de l'Assemblée de Corse ..... 306
  - H. Le mode de scrutin applicable à l'élection des maires et adjoints ..... 307

#### **Section 2. La délimitation des circonscriptions électorales..... 308**

- I. La délimitation des circonscriptions législatives ..... 309
  - A. L'équilibre démographique des circonscriptions..... 309

B. L'équilibre territorial .....	314
C. Le problème du remodelage des circonscriptions en 2007 .....	315
II. La délimitation des circonscriptions cantonales .....	319
III. Le sectionnement électoral .....	326
<b>Section 3. Le rattachement des électeurs au bureau de vote .....</b>	<b>330</b>
<b>Section 4. La détermination du nombre de sièges à pourvoir .....</b>	<b>332</b>
<b>Section 5. Convocation des électeurs et contrôle         juridictionnel des actes préparatoires .....</b>	<b>333</b>
I. Actes administratifs portant convocation des électeurs .....	333
II. Contrôle juridictionnel des actes préparatoires .....	334
A. Contrôle juridictionnel des actes préparatoires aux élections parlementaires .....	334
B. Contrôle juridictionnel des actes préparatoires aux élections « politico-administratives » .....	337
C. L'incompétence de principe du juge judiciaire .....	340
<b>Section 6. L'établissement et la distribution         des cartes électorales .....</b>	<b>344</b>
<b>Chapitre 2. La campagne électorale .....</b>	<b>347</b>
<b>Section 1. Les moyens de propagande .....</b>	<b>347</b>
I. Les moyens officiels de propagande .....	347
A. La propagande traditionnelle : réunions, affiches, circulaires et bulletins de vote .....	347
B. Le vecteur de diffusion de la propagande : la commission de propagande .....	353
II. Les autres moyens de propagande .....	356
A. La presse .....	357
B. La radio et la télévision .....	359
C. Les lettres et tracts .....	365
D. Moyens divers de propagande .....	370
E. Les moyens nouveaux de propagande : répondeurs téléphoniques et Internet .....	371
<b>Section 2. Les prohibitions législatives de portée générale .....</b>	<b>374</b>
I. Les interdictions de l'article L. 49 du C. élect. ....	374
II. L'interdiction de l'article L. 50 du C. élect. ....	377
III. L'interdiction de l'article L. 50-1 du C. élect. ....	377
IV. Les interdictions de l'article L. 52-1 du C. élect. ....	378



A. L'interdiction de l'article L. 52-1, al. 1 <sup>er</sup> , du C. élect.....	378
B. L'interdiction de l'article L. 52-1, al. 2, du C. élect.....	382
C. L'exception de l'article L. 52-1, al. 2 du C. élect.....	388
V. La législation relative aux sondages d'opinion.....	388
<b>Section 3. Les pratiques électorales contrôlées.....</b>	<b>394</b>
I. Prises de position de personnalités.....	394
II. Pressions, interventions, manœuvres.....	395
III. Problèmes particuliers au second tour de scrutin.....	399
A. Étiquettes politiques.....	399
B. Soutiens.....	399
C. Candidatures : maintien, retrait, désistement .....	400
1) <i>Maintien de candidature</i> .....	400
2) <i>Retrait de candidature</i> .....	401
3) <i>Désistement</i> .....	401
D. Recommandation de vote.....	402
<b>Chapitre 3. Les opérations de vote .....</b>	<b>403</b>
<b>Section 1. Les opérations préparatoires au scrutin.....</b>	<b>403</b>
I. Lieux, durée et horaire du scrutin .....	403
A. Lieux du scrutin.....	403
B. Durée et horaire du scrutin .....	404
II. Organisation du bureau de vote .....	405
A. Aménagement du bureau de vote.....	405
1) <i>La table de vote</i> .....	405
2) <i>La table de décharge et le dépôt des bulletins</i> .....	406
3) <i>L'isoloir</i> .....	408
4) <i>L'urne et la machine à voter</i> .....	409
5) <i>La neutralité et l'accessibilité du bureau de vote</i> .....	412
B. Le bureau électoral.....	414
1) <i>Constitution du bureau</i> .....	414
2) <i>Composition du bureau</i> .....	415
3) <i>Fonctionnement du bureau</i> .....	419
<b>Section 2. Le vote des électeurs .....</b>	<b>422</b>
I. Le vote des électeurs présents.....	422
A. Contrôle de l'identité des électeurs .....	422
B. Passage par l'isoloir.....	424
C. L'acte de vote .....	425
D. Signature de la liste d'émargement .....	425
II. Le vote des électeurs absents : le vote par procuration.....	426

A. Droits et obligations du mandant et du mandataire .....	427
B. Pouvoirs et devoirs des autorités habilitées à établir les procurations.....	431
C. Devoirs de l'administration municipale .....	433
<b>Section 3. Le contrôle des opérations de vote :</b>	
<b>la commission de contrôle des opérations de vote .....</b>	<b>435</b>
I. Institution et office de la commission.....	435
II. Composition de la commission .....	435
III. Attributions de la commission .....	436
<b>Chapitre 4. Les opérations postérieures au vote .....</b>	<b>436</b>
<b>Section 1. Le dépouillement du scrutin .....</b>	<b>436</b>
<b>Section 2. Appréciation de la validité des bulletins         et attribution des suffrages .....</b>	<b>440</b>
<b>Section 3. Rédaction du procès-verbal et proclamation         des élus .....</b>	<b>446</b>
I. Rédaction du procès-verbal .....	446
II. Proclamation des élus .....	448

## Titre troisième Les finances électorales 453

<b>Chapitre 1. Les organes de gestion et de contrôle des finances électorales .....</b>	<b>466</b>
<b>Section 1. Le mandataire financier, gestionnaire des finances         du candidat .....</b>	<b>466</b>
I. Obligation de désignation d'un mandataire financier .....	466
II. Libre choix du mandataire financier .....	468
A. Possibilité de choisir successivement deux mandataires .....	468
B. Particularités tenant aux élections au scrutin de liste....	469
1) Première hypothèse.....	469
2) Seconde hypothèse.....	470
III. Règles communes au mandataire financier, personne physique, et à l'AFE.....	471
A. Capacité civile .....	471
B. Date de désignation .....	471
C. Incompatibilités avec les fonctions de mandataire	

financier ou de membre de l'AFE.....	471
1) <i>Incompatibilité des fonctions de mandataire financier</i> <i>avec la qualité de candidat</i> .....	472
2) <i>Autres incompatibilités</i> .....	474
IV. Règles spécifiques en matière de déclaration.....	475
A. Déclaration du mandataire financier, personne physique.....	475
B. Déclaration de l'association de financement électorale (AFE).....	475
V. Attributions du mandataire financier.....	477
A. Ouverture d'un compte.....	477
B. Administration générale.....	479
C. Recueil des fonds.....	480
D. Règlement des dépenses électorales.....	481
VI. Cessation d'activité du mandataire financier.....	492
A. La cessation d'activité du mandataire financier, personne physique.....	492
B. La cessation d'activité de l'AFE.....	494
<b>Section 2. La CNCCFP, contrôleur des finances du candidat.....</b>	<b>495</b>
I. Statut et composition.....	495
II. Fonctionnement.....	496
A. Fonctionnement administratif.....	496
B. Fonctionnement financier.....	497
III. Attributions de la CNCCFP.....	497
A. Le contrôle des comptes des candidats.....	497
B. Demande d'investigation aux OPJ.....	498
C. Approbation, réformation et rejet du compte.....	498
D. Saisine du juge de l'élection.....	498
E. Transmission au parquet.....	498
F. Fixation du montant du remboursement forfaitaire des dépenses électorales.....	499
G. Versement de l'excédent du plafond au Trésor public..	499
H. Dépôt du rapport d'activité.....	499
I. Publication des comptes de campagne.....	499
<b>Chapitre 2. Le contrôle du compte de campagne.....</b>	<b>500</b>
<b>Section 1. Le compte de campagne.....</b>	<b>500</b>
I. Établissement du compte de campagne.....	501
II. Dépôt du compte de campagne.....	502
A. Obligation de dépôt.....	502

B.	Délai et lieux du dépôt .....	502
1)	<i>Caractère non franc du délai de dépôt</i> .....	504
2)	<i>Impossibilité de prolongation du délai</i> .....	505
3)	<i>Assouplissements jurisprudentiels</i> .....	505
C.	Formes du dépôt .....	506
1)	<i>Présentation du compte par un membre de l'ordre des experts comptables et comptables agréés</i> .....	506
2)	<i>La présence de justificatifs</i> .....	512
III.	Les exigences de fond .....	513
A.	L'équilibre du compte .....	514
B.	Les principes d'unicité, de sincérité et d'exhaustivité du compte .....	515
1)	<i>Les principes d'unicité et d'exhaustivité</i> .....	516
2)	<i>Le principe de sincérité</i> .....	516
	<b>Section 2. Les recettes électorales .....</b>	<b>517</b>
I.	L'apport personnel .....	517
A.	Les fonds personnels .....	517
B.	L'emprunt et le prêt .....	518
II.	« Don » et « concours ou avantages en nature » .....	521
A.	Définition du « don » et du « concours en nature » .....	521
B.	Régime juridique du don et de l'avantage en nature .....	523
1)	<i>Le don ne peut, en principe, être consenti que par une personne physique</i> .....	524
2)	<i>L'interdiction de principe des dons des personnes morales</i> .....	526
3)	<i>Les modalités de versement des dons</i> .....	535
4)	<i>Le cas des concours ou avantages en nature des collectivités publiques</i> .....	536
5)	<i>Le plafonnement du montant des dons</i> .....	540
	<b>Section 3. Les dépenses électorales .....</b>	<b>540</b>
I.	Notion de dépenses électorales .....	543
A.	Le candidat : auteur ou bénéficiaire de la dépense .....	543
B.	La période de la dépense .....	548
1)	<i>Le cas des dépenses engagées plus d'un an avant l'élection</i> .....	548
2)	<i>Le cas des dépenses engagées après l'élection</i> .....	548
3)	<i>Le cas des dépenses engagées au cours de la campagne, non soumises à la législation financière électorale</i> .....	549
C.	Le but de la dépense .....	551
D.	Le lieu de la dépense .....	554
II.	Diversités des dépenses électorales .....	554
A.	Les dépenses de promotion et de protection	

du candidat .....	554
1) <i>Les dépenses de promotion de l'image du candidat</i> .....	555
2) <i>Les dépenses de promotion, du programme du candidat, les dépenses de communication</i> .....	555
3) <i>Les dépenses d'information du candidat</i> .....	570
4) <i>Les dépenses de protection du candidat</i> .....	575
B. Les dépenses d'intendance électorale .....	577
1) <i>Les dépenses relatives aux permanences électorales</i> .....	577
2) <i>Les dépenses de secrétariat</i> .....	578
3) <i>Les dépenses de personnels</i> .....	578
4) <i>Frais de déplacement</i> .....	580
5) <i>Les dépenses liées à l'organisation de manifestations ou de réunions électorales</i> .....	581
6) <i>Les frais d'hébergement, de restauration et de réception</i> .....	582
7) <i>Divers. Primes d'assurance</i> .....	583
III. L'obligation de ne pas dépasser le plafond des dépenses électorales...	583
IV. L'argent fait-il l'élection ? .....	585
A. Première « loi électorale financière » : « les candidats les plus démunis ou les moins riches ne sont jamais élus » .....	589
1) <i>Tout candidat désargenté n'est jamais élu</i> .....	589
2) <i>Tout candidat qui ne dispose que des plus faibles ressources n'est jamais élu</i> .....	590
B. Seconde « loi électorale financière » : « les candidats les plus fortunés sont le plus souvent élus » ou « ont le plus de chances d'être élus » .....	590
1) <i>La « loi électorale financière » pour l'élection présidentielle : « Le candidat le plus richement doté est toujours élu »</i> .....	591
2) <i>La « loi électorale financière » pour les élections législatives : « Les candidats disposant des ressources financières les plus élevées l'emportent dans une forte proportion de cas »</i> .....	591

## Deuxième partie

### Le droit électoral processuel 593

#### Titre premier

#### Le droit du contentieux de l'électorat et de la liste électorale 599

<b>Chapitre 1. Le droit du contentieux de l'électorat</b> .....	<b>600</b>
---	------------

**Section 1. Le recours ordinaire de l'article 25 du C. électoral..... 601**

I. L'introduction de l'instance.....	601
A. Les personnes habilitées à former le recours .....	602
1) <i>L'électeur intéressé</i> .....	602
2) <i>Le tiers électeur</i> .....	603
3) <i>Le préfet ou le sous-préfet</i> .....	604
4) <i>Absence de qualité de toute autre personne</i> .....	605
B. Forme et délais du recours .....	606
1) <i>Forme du recours</i> .....	607
2) <i>Délais du recours</i> .....	607
C. Compétence du tribunal d'instance .....	610
1) <i>Étendue de la compétence du tribunal d'instance</i> .....	610
2) <i>Domaines d'incompétence du tribunal d'instance</i> .....	611
II. Le déroulement de l'instance .....	612
A. Avertissement de la date de l'audience .....	613
B. Absence de forme et de frais.....	615
C. Jugement .....	615
1) <i>Délai pour statuer</i> .....	617
2) <i>Administration de la preuve</i> .....	617
3) <i>Devoirs, pouvoirs du juge et conséquence</i> <i>d'une décision de radiation</i> .....	619
4) <i>Autorité de la chose jugée</i> .....	622
5) <i>Notification du jugement</i> .....	622

**Section 2. Les procédures exceptionnelles des articles L. 32 et L. 34..... 623**

I. La procédure de l'article L. 32 du code électoral.....	624
A. Les personnes concernées .....	624
1) <i>Les fonctionnaires et agents publics</i> .....	624
2) <i>Les militaires</i> .....	625
3) <i>Les jeunes atteignant l'âge de la majorité</i> .....	626
4) <i>Les Français par naturalisation et par mariage</i> .....	628
5) <i>L'électeur recouvrant sa capacité électorale</i> .....	629
B. Le mécanisme de l'inscription en dehors de la période de révision .....	629
1) <i>La démarche d'inscription</i> .....	629
2) <i>L'examen par le juge d'instance</i> .....	631
3) <i>Notification de la décision du juge d'instance</i> .....	632
II. Le recours de l'article 34 du code électoral .....	632
A. L'omission de la liste par suite d'une erreur purement matérielle .....	634

- B. La radiation de la liste sans observation des formalités prescrites par les articles L. 23 et L. 25..... 636
- C. Question commune : l'inscription entre les deux tours. 637

**Section 3. Le pourvoi en cassation..... 639**

- I. La nécessité d'un jugement préalable..... 640
- II. Les parties au pourvoi ..... 641
  - A. Principe ..... 641
  - B. Exceptions..... 643
- III. Délai du pourvoi..... 643
- IV. Forme du pourvoi ..... 644
  - A. La déclaration de pourvoi..... 644
  - B. Les moyens..... 646
  - C. Dispense de principe du ministère d'avocat..... 647
  - D. L'enregistrement du pourvoi au greffe..... 647
- V. Effet du pourvoi, cassation par voie de conséquence et conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation ..... 648
  - A. Effet du pourvoi..... 648
  - B. Cassation par voie de conséquence..... 648
  - C. Conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation ..... 649

**Chapitre 2. Le droit du contentieux de la liste électorale .....650**

- I. Nature du déféré préfectoral ..... 651
- II. Objet du déféré ..... 652
  - A. La vérification des formalités prescrites par l'art. L. 18. 653
  - B. La vérification des formalités prescrites par l'art R. 8 al. 1<sup>er</sup> ..... 654
  - C. Les vérifications portant sur la présence et le travail de tous les membres de la commission administrative ..... 657
- III. Auteurs du déféré et de l'appel..... 659
  - A. L'auteur du déféré ..... 659
  - B. Les auteurs de l'appel ..... 659
- IV. Délais des recours et du jugement ..... 659
  - A. Délais de recours..... 660
  - B. Délais de jugement..... 660
- V. Le caractère contradictoire de la procédure ..... 661
  - A. Le droit jurisprudentiel antérieur à l'arrêt Maire de Saint-Jean-d'Eyraud..... 661
  - B. Le droit jurisprudentiel issu de l'arrêt Maire de Saint-Jean-d'Eyraud..... 663

## Titre deuxième Le droit du contentieux de l'élection 667

### Chapitre 1. Le droit du contentieux des élections politiques nationales .....668

#### **Section 1. Le droit du contentieux de l'élection présidentielle.... 668**

- I. La répartition des compétences juridictionnelles..... 668
  - A. L'étendue de la compétence du Conseil constitutionnel..... 668
    - 1) *Les actes administratifs préparatoires*..... 672
    - 2) *L'établissement de la liste des candidats*..... 674
  - B. L'étendue de la compétence du Conseil d'État..... 680
    - 1) *Compétence du Conseil d'État : organisation du scrutin*..... 680
    - 2) *Incompétence du Conseil d'État : déroulement du scrutin*..... 685
  - C. L'étendue de la compétence du juge judiciaire ..... 686
- II. Le déroulement de l'instance devant le Conseil constitutionnel..... 688
  - A. La recevabilité du recours..... 688
    - 1) *Objet du recours*..... 688
    - 2) *Qualité du requérant*..... 689
    - 3) *Délais de recours*..... 692
  - B. L'instruction des réclamations..... 693
    - 1) *Formation d'instruction*..... 693
    - 2) *Pièces servant à l'instruction*..... 694
  - C. La décision : « Déclaration » et « Proclamation » ..... 696
    - 1) *Nature de la décision*..... 696
    - 2) *Délais d'intervention de la décision*..... 698

#### **Section 2. Le droit du contentieux des élections parlementaires ..... 701**

- I. Étendue de la compétence du Conseil constitutionnel ..... 701
  - A. Compétence du Conseil constitutionnel..... 701
    - 1) *Contentieux de la régularité de l'élection des députés et sénateurs*. 702
    - 2) *Contentieux des actes administratifs préliminaires aux élections parlementaires*..... 702
    - 3) *L'application des normes internationales* ..... 706
  - B. Incompétence du Conseil constitutionnel, juge de l'élection ..... 707
    - 1) *Contentieux de la régularité des élections politico-administratives* 707
    - 2) *Décret de dissolution de l'Assemblée nationale* ..... 708
    - 3) *Contentieux de la régularité de l'élection des organes dirigeants*



<i>du Parlement</i> .....	708
4) <i>Contentieux de la liste électorale</i> .....	708
5) <i>Contrôle de constitutionnalité des lois électorales</i> .....	713
6) <i>Remboursement des frais de propagande</i> .....	713
II. <i>Recevabilité de la requête</i> .....	716
A. <i>Conclusions</i> .....	717
1) <i>Conclusions tendant à l'annulation de l'élection d'un parlementaire</i> .....	717
2) <i>Conclusions tendant à la proclamation d'un autre candidat en lieu et place</i> .....	718
3) <i>Irrecevabilité des conclusions tendant à d'autres fins</i> .....	718
B. <i>Griefs</i> .....	722
1) <i>Griefs sans rapport direct avec l'élection</i> .....	723
2) <i>Griefs dépourvus de précisions suffisantes</i> .....	723
3) <i>Griefs non fondés, erronés en fait ou sans incidence sur l'élection, moyens inopérants</i> .....	724
4) <i>Griefs nouveaux</i> .....	725
C. <i>Capacité pour agir</i> .....	726
D. <i>Qualité pour contester l'élection</i> .....	727
1) <i>Personnes inscrites sur les listes électorales</i> .....	727
2) <i>Candidats</i> .....	727
3) <i>Personnes n'ayant pas qualité</i> .....	728
E. <i>Intervention</i> .....	730
F. <i>Délai de recours</i> .....	731
1) <i>Point de départ du délai</i> .....	732
2) <i>Durée du délai</i> .....	732
3) <i>Enregistrement de la requête dans le délai</i> .....	732
4) <i>Requête prématurée</i> .....	733
5) <i>Conséquences de l'expiration du délai de recours</i> .....	738
G. <i>Lieux du dépôt</i> .....	738
1) <i>Secrétariat général du Conseil constitutionnel</i> .....	738
2) <i>Préfecture du département ou services du représentant de l'État</i> ...	738
3) <i>Irrecevabilité des requêtes déposées auprès d'autres autorités</i> .....	739
H. <i>Formes de la requête</i> .....	739
1) <i>Identité du requérant et de l'élu</i> .....	739
2) <i>Signature de l'auteur de la requête</i> .....	740
3) <i>Pièces annexes</i> .....	740
I. <i>Précisions complémentaires</i> .....	740
1) <i>Gratuité du recours et absence d'aide juridictionnelle</i> .....	740
2) <i>Effet non suspensif du recours</i> .....	741
III. <i>Instruction de la requête</i> .....	741

A. Généralités .....	741
B. Dispense d'instruction .....	743
C. Informations, notifications et communications diverses	743
1) Informations, notifications et communications de la part du Conseil constitutionnel.....	743
2) Communication de pièces au et par le Conseil constitutionnel.....	745
D. Mesures particulières d'instruction.....	746
1) L'enquête .....	746
2) Autres mesures d'instruction.....	748
E. Phase finale de l'instruction.....	748
IV. Jugement de l'affaire.....	749
A. Dispense ou suspension de l'obligation de juger.....	749
1) Désistement d'instance.....	749
2) Non-lieu à statuer.....	750
3) Requête ou saisine sans objet .....	750
4) Sursis à statuer.....	751
B. Inscription de l'affaire à l'ordre du jour.....	751
C. Non-publicité des séances .....	751
D. Délibération .....	752
E. Décision du Conseil constitutionnel .....	753
F. Publication et notification de la décision .....	753
1) Publication.....	753
2) Notification.....	753
G. Autorité de la décision.....	754
H. Rectification d'erreur matérielle.....	755
V. Les pouvoirs du Conseil constitutionnel, juge de l'élection.....	757
A. La réformation des résultats .....	758
1) Techniques d'exercice du pouvoir de réformation .....	758
2) Modalités d'exercice du pouvoir de réformation.....	759
B. L'annulation du scrutin .....	761
1) Le recours à un seul critère.....	762
2) La prise en compte de plusieurs éléments.....	765
C. Absence d'annulation .....	765
1) Absence d'irrégularité .....	765
2) Important écart de voix .....	766
3) Principe de réciprocité ou de compensation .....	766
4) Neutralisation de l'irrégularité ou de ses effets .....	767
5) Effet limité dans le temps ou dans l'espace de l'irrégularité .....	767
6) Réponse possible ou apportée.....	767
7) Irrégularité non imputable au candidat élu .....	768
8) Irrégularité n'ayant pas favorisé des fraudes, manœuvres	

<i>ou pressions</i> .....	768
9) Absence d'éléments nouveaux dans la polémique électorale et cause justificative.....	768
10) Absence de réclamations et absence d'atteinte à l'égalité entre les candidats.....	769
11) Autres hypothèses.....	769
D. Annulation partielle, rectification des résultats, annulation de l'élection dans son ensemble.....	769
E. Sanction morale.....	770

## Chapitre 2. Le droit du contentieux des élections

### « politico-administratives » .....771

#### **Section 1. Compétence du juge administratif de l'élection..... 771**

I. Étendue de la compétence du juge administratif de l'élection.....	772
A. Incompétence en matière répressive.....	772
B. Incompétence en matière civile.....	773
II. Répartition des compétences entre les juges administratifs de l'élection.....	777
A. Compétence en premier ressort.....	777
1) Compétence des tribunaux administratifs.....	777
2) Compétence du Conseil d'État en premier et dernier ressort.....	780
B. Compétence en appel.....	787
1) Compétence du Conseil d'État.....	787
2) Compétence des cours administratives d'appel.....	789
C. Compétence en cassation.....	791

#### **Section 2. Le déroulement de l'instance..... 791**

I. Recevabilité de la protestation.....	792
A. Conditions relatives à l'auteur de la protestation.....	792
1) Capacité pour agir.....	792
2) Qualité pour agir.....	792
3) Intérêt pour agir.....	797
B. Conditions relatives à la réclamation.....	797
1) Objet de la protestation.....	797
2) Formes de la réclamation.....	798
3) Contenu de la protestation.....	801
C. Lieux et délais du dépôt des protestations.....	807
1) Lieux de dépôt de la protestation.....	807
2) Délais de dépôt de la protestation.....	807
II. L'instruction.....	816
A. Notification de la protestation.....	817

1) Conséquence de l'absence de notification.....	817
2) Portée de l'obligation de notification.....	817
3) Conséquence des délais pour statuer sur les communications.....	818
B. Convocation à l'audience et droit de présenter des observations orales .....	819
C. Administration et recherche de la preuve .....	821
1) Établissement de la preuve par le demandeur.....	821
2) Recherche de la preuve par le juge.....	822
3) Mesures d'instruction.....	823
III. Jugement .....	825
A. Délais de jugement.....	825
1) Prolongation des délais de jugement.....	825
2) Conséquences de l'expiration des délais.....	828
B. Décision juridictionnelle .....	829
1) Autorité de la chose jugée.....	829
2) Conséquences de la décision d'annulation.....	830
3) « Volet financier » de la décision .....	832
C. Dérogations à l'obligation de juger.....	834
1) Non-lieu à statuer .....	834
2) Désistement.....	839
<b>Section 3. Voies de recours .....</b>	<b>841</b>
I. Appel .....	841
A. Qualités pour interjeter appel .....	842
1) Préfet et ministre de l'Intérieur .....	842
2) Parties intéressées.....	842
B. Intérêt pour agir et intervention .....	844
1) Intérêt pour agir.....	844
2) Intervention.....	844
C. Délais d'appel .....	845
D. Lieux du dépôt du recours.....	846
E. Formes du recours .....	846
1) Signature de la requête.....	846
2) Ministère d'avocat .....	846
3) Timbre .....	847
F. Moyens ou griefs du recours .....	847
G. Effets de l'appel.....	848
1) Effet non suspensif et effet suspensif.....	848
2) Évocation et effet dévolutif de l'appel.....	851
H. Appel incident .....	851
I. Audience.....	852

J. Délais pour statuer en appel .....	852
II. Autres voies de recours .....	853
A. Tierce opposition.....	853
B. Recours en révision.....	853
C. Recours en interprétation .....	853
D. Recours en rectification d'erreur matérielle .....	854
E. Pourvoi en cassation .....	855
<b>Section 4. Pouvoirs du juge de l'élection .....</b>	<b>856</b>
I. Cadre des pouvoirs du juge de l'élection .....	856
A. Obligation de statuer dans les limites des conclusions et moyens .....	856
B. Interdiction de l'« <i>ultra petita</i> » .....	857
II. Pouvoirs traditionnels du juge de l'élection .....	862
A. Contrôle de la moralité de l'élection .....	862
1) <i>Liberté de l'électeur</i> .....	862
2) <i>Égalité et équité entre les candidats</i> .....	867
3) <i>Loyauté et dignité de l'élection</i> .....	885
B. Le pouvoir d'annulation.....	887
1) <i>Annulation de l'élection d'un ou de plusieurs candidats</i> .....	887
2) <i>Annulation des opérations électorales dans leur ensemble</i> .....	890
3) <i>Annulations « par voie de conséquence »</i> .....	904
C. Le pouvoir de réformation.....	908
1) <i>Les conditions d'exercice du pouvoir de réformation</i> .....	912
2) <i>Les modalités d'exercice du pouvoir de réformation</i> .....	925
3) <i>Les conséquences des rectifications</i> .....	938
III. Pouvoirs nouveaux.....	941
A. Lutte contre la fraude électorale .....	941
1) <i>Présidence des bureaux de vote</i> .....	941
2) <i>Initiative de la répression pénale</i> .....	942
3) <i>Suspension des élus</i> .....	942
B. Pouvoir spécial de proclamation .....	944
C. Moralisation de la vie politique.....	945

### Titre troisième

## Le droit du contentieux des finances électorales 947

### Chapitre 1. Le droit du contrôle administratif du compte de campagne par la CNCCFP .....947

#### **Section 1. La phase d'instruction du compte de campagne ..... 948**

I. Étendue des pouvoirs d'investigation .....	948
II. Le principe de la contradiction .....	949
<b>Section 2. La phase décisionnelle.....</b>	<b>953</b>
I. Le pouvoir d'appréciation de la CNCCFP .....	953
II. Le régime de la saisine du juge de l'élection .....	956
A. Absence de motivation.....	957
B. Absence d'observations écrites préalables.....	957
C. Absence de droit de timbre .....	958
D. Décision non détachable de la procédure juridictionnelle .....	958
E. Intervention irrecevable .....	959
F. Précisions apportées par la jurisprudence « Morez » .....	959
III. Délais de saisine du juge de l'élection .....	960
A. Durée des délais .....	960
B. Computation des délais .....	961
C. Conséquences d'une saisine tardive .....	962
<b>Chapitre 2. Le droit du contentieux juridictionnel des comptes de campagne.....</b>	<b>963</b>
<b>Section 1. Pouvoir de révision.....</b>	<b>963</b>
<b>Section 2. Régularisation des situations .....</b>	<b>965</b>
I. Les possibilités de régularisation.....	965
II. Impossibilités de régularisation.....	968
<b>Section 3. L'examen des griefs relatifs au financement de la campagne électorale.....</b>	<b>969</b>
<b>Section 4. Le sursis à statuer devant le juge administratif de l'élection .....</b>	<b>970</b>
<b>Chapitre 3. Les pouvoirs du juge .....</b>	<b>971</b>
<b>Section 1. Les pouvoirs comptables.....</b>	<b>973</b>
I. La réformation du compte de campagne .....	973
II. Le rejet du compte de campagne .....	974
A. La jurisprudence du Conseil d'État .....	974
B. La jurisprudence du Conseil constitutionnel .....	980
<b>Section 2. Le pouvoir de prononcer des sanctions électorales....</b>	<b>989</b>
I. L'inéligibilité annale.....	989
A. Principe : inéligibilité temporaire d'un an .....	990

1) <i>Compte non déposé ou déposé avec retard</i> .....	991
2) <i>Compte rejeté à bon droit</i> .....	993
3) <i>Précisions sur le régime juridique de l'inéligibilité annale</i> .....	994
B. Exception : la « bonne foi » du candidat.....	997
II. Les autres conséquences électorales .....	1000
A. Conséquences propres aux candidats élus .....	1000
1) <i>Démission d'office et annulation des élections en cas de rejet du compte de campagne</i> .....	1002
2) <i>Démission d'office en cas de dépassement du plafond des dépenses électorales</i> .....	1003
B. Conséquence spécifique aux élections au scrutin de liste.....	1007
<b>Section 3. Les pouvoirs financiers des juges et de la CNCCFP... 1008</b>	
I. Le pouvoir d'ordonner le versement au Trésor public d'une somme égale au montant du dépassement du plafond des dépenses électorales .....	1008
II. Le pouvoir de fixer le montant du remboursement des dépenses électorales .....	1010
A. Précisions jurisprudentielles de portée générale.....	1010
B. Le régime singulier du remboursement des dépenses électorales pour l'élection présidentielle.....	1013
1) <i>Observations générales</i> .....	1014
2) <i>Les pouvoirs du juge sous l'empire de la législation de 2001 : la jurisprudence « Mégret » (2002)</i> .....	1015
3) <i>Les pouvoirs de la CNCCFP et du Conseil constitutionnel avec la loi du 5 avril 2006</i> .....	1015

### **Bibliographie 1033**

### **Tableau des abréviations 1042**

### **Index alphabétique des matières 1043**